



Conseil de sécurité

Cinquantième année

3562^e séance

Lundi 7 août 1995, à 10 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Wisnumurti	(Indonésie)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Eitel
	Argentine	Mme Cañas
	Botswana	M. Nkgowe
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Sidorov
	France	M. Ladsous
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Italie	M. Fulci
	Nigéria	M. Gambari
	Oman	M. Al-Khussaiby
	République tchèque	M. Sporyš
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Rwanda	M. Bakuramutsa

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III)
(S/1995/588)

La séance est ouverte à 10 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1995/588)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola et du Brésil des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Fortes (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Valle (Brésil) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), qui figure dans le document S/1995/588. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1995/646, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé au cours des consultations antérieures.

Le premier orateur est le représentant de l'Angola. Je l'invite à faire sa déclaration.

M. Fortes (Angola) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais dire que nous attendons l'Ambassadeur de mon pays, qui vient juste d'arriver d'Angola et qui ne devrait pas tarder. Je m'en excuse, Monsieur le Président, et je pense que l'Ambassadeur pourra prendre un peu plus tard la parole au nom de mon gouvernement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous attendons qu'il arrive.

L'orateur suivant est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Valle (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Nous sommes certains que, sous votre direction sage et compétente, les travaux du Conseil seront conduits d'une façon particulièrement efficace. Je saisis également cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Martínez Blanco, de la façon compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de juillet.

Je tiens à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour son dernier rapport sur l'évolution du processus de paix en Angola. Comme il en fait état dans son rapport,

«le processus de paix en Angola a marqué des progrès réguliers depuis l'adoption de la résolution 976 (1995)» (S/1995/588, par. 2)

Aujourd'hui, nous pouvons constater que règne de plus en plus un climat de confiance entre le Gouvernement d'Angola et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA).

La rencontre, à Lusaka, le 6 mai 1995, entre le Président angolais et M. Jonas Savimbi a marqué un heureux développement dans ce contexte. L'Organisation des Nations Unies, notamment par l'entremise du Conseil de sécurité, a beaucoup contribué à ouvrir la voie vers un processus de paix effectif en Angola. Le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, ont joué des rôles fondamentaux pour réconcilier les divergences et pour faciliter le renforcement du processus de paix. Je souhaite signaler les efforts inlassables de Me Blondin Beye pendant les négociations qui ont précédé la réunion de Lusaka. Son rôle a continué d'être essentiel par la suite. La visite récente du Secrétaire général en Angola a été un autre élément extrêmement important pour maintenir l'élan atteint pendant le processus de paix.

Le Brésil a toujours été fermement attaché à la cause de la paix en Angola et a soutenu systématiquement les efforts de l'Organisation des Nations pour atteindre cet objectif.

Le Conseil de sécurité est saisi d'un projet de résolution qui proroge le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) jusqu'au 8 février 1996. Dans l'ensemble, nous pensons qu'il s'agit d'un texte équilibré. Son élément le plus important est la confirmation de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies à la consolidation du processus de paix en Angola. L'Organisation des Nations Unies alloue du personnel et des ressources à l'Angola pour l'aider à orienter le pays vers la paix et le développement. Au fur et à mesure que se consolidera le processus de paix, il faudra prêter plus d'attention aux tâches du développement et de la reconstruction. Nous espérons que la communauté internationale ne manquera pas à son devoir et assistera le Gouvernement et le peuple de l'Angola dans ces tâches fondamentales.

Enfin, je tiens à insister sur la priorité politique que le Brésil donne à sa participation à UNAVEM III, qui a été réaffirmée officiellement par le Président Henrique Fernando Cardoso à l'occasion d'une cérémonie pour décorer un agent de la paix brésilien qui a été pris en otage en Bosnie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations avant le vote.

M. Gambari (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous dire à quel point ma délégation est heureuse de vous voir présider les travaux du Conseil pendant ce mois d'août. Nous sommes absolument certains que sous votre présidence, les travaux du Conseil seront couronnés de succès. Ma délégation souhaite également remercier vivement votre prédécesseur, l'Ambassadeur Martínez Blanco, et toute la délégation du Honduras pour l'excellente manière dont ont été dirigés les travaux du Conseil au cours du mois de juillet.

Je saisis également cette occasion pour souhaiter officiellement la bienvenue au Conseil au nouveau Représentant permanent du Royaume-Uni, Sir John Weston. Nous sommes convaincus que sa contribution aux travaux du Conseil sera aussi éminente que celle de son prédécesseur.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en Angola est dans l'ensemble positif en ce qui concerne le processus de paix dans ce pays. Les nouvelles en provenance de ce dernier s'améliorent de jour en jour, et l'on pourrait dire qu'en fait, le processus de paix en Angola semble à présent réellement irréversible. La communauté internationale doit en tirer une leçon, à savoir que la cause de la paix est mieux servie par la persévérance que par une politique menée par à-coups.

Sur le front politique, la réunion du 6 mai 1995 entre le Président de l'Angola et le Président de l'UNITA a créé une atmosphère positive et suscité un élan qui a servi tous ceux qui sont intéressés à faire progresser la cause de la paix. En outre, ma délégation est particulièrement encouragée par le fait que les contacts entre les deux dirigeants sont devenus plus fréquents. Les propositions avancées dans le domaine de la réconciliation nationale et du partage des pouvoirs par le biais de l'offre d'un poste de vice-président à M. Savimbi ont l'appui de mon gouvernement. Nous exhortons donc les deux parties à s'efforcer de trouver encore d'autres arrangements dans l'intérêt supérieur d'une paix durable en Angola. Dans ce contexte, nous avons été encouragés en prenant connaissance des assurances que le Secrétaire général a reçues du Président de l'Angola et du Président de l'UNITA, au cours de sa récente visite au pays, quant à leur engagement continu et renforcé à l'égard du processus de paix. L'expérience d'autres situations de conflit a montré que le succès d'un processus de paix dépend en fait de la volonté et de l'engagement d'un peuple et de ses dirigeants, évidemment soutenus patiemment par la communauté internationale.

Au niveau militaire, nous prenons acte du fait qu'aucune rupture importante de la paix n'a eu lieu, même si le nombre de violations demeure bien trop élevé. S'agissant de la situation humanitaire en Angola, nous sommes heureux de noter que celle-ci a continué de s'améliorer depuis février 1995, comme conséquence directe du processus de paix et du renforcement de la présence des Nations Unies dans le pays. Il reste que nous demandons à la communauté internationale de contribuer généreusement au financement des autres activités humanitaires, y compris pour la démobilisation et la réinsertion ainsi que le rapatriement des réfugiés. Quoique ces problèmes n'attirent pas l'attention des organes d'information, leur règlement est tout à fait vital pour la consolidation de la paix en Angola.

En dépit de ces signes positifs dans le processus de paix en Angola, nous demeurons inquiets devant la lenteur des progrès en matière de désengagement des troupes, de déminage et d'établissement de zones de casernement. Il est

important de s'efforcer de surmonter les diverses difficultés, y compris logistiques et financières, qui ont joué dans la lenteur du rythme des progrès dans ces zones. Nous appelons donc le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA, en coopération avec la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), à finaliser les arrangements pour l'établissement de zones de casernement, achever le désengagement des troupes et accélérer les opérations de déminage. Nous espérons également que les arrangements conclus par les deux parties au cours de la réunion de haut niveau tenue à Luanda du 19 juin au début juillet 1995 concernant l'accélération du calendrier pour la mise en oeuvre des divers aspects du Protocole de Lusaka seront strictement respectés et que les deux parties continueront de prouver leur engagement en coopérant avec le personnel d'UNAVEM III, et en particulier avec la Commission mixte.

Ma délégation note avec satisfaction le fait qu'en juillet 1995, le personnel d'UNAVEM III avait été déployé dans 55 sites à travers l'Angola et que cinq sites supplémentaires accueilleront bientôt la présence de la mission. Les effectifs actuels d'UNAVEM III, soit 1970 personnes, ont eu un effet salutaire sur le processus de paix en Angola.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de souligner les aspects socio-économiques du processus de paix en Angola, efforts qui sont à présent évoqués comme une consolidation de la paix après les conflits. L'Angola est un pays qui a souffert des effets dévastateurs de la guerre durant plus de 30 ans. De ce fait, des améliorations de la situation socio-économique constituent la clef pour l'instauration d'une paix durable dans ce pays. Nous pensons que la communauté internationale devrait soutenir le peuple angolais alors qu'il tente de faire face à des défis considérables dans le processus ardu et long de redressement et de reconstruction.

En conclusion, ma délégation se réjouit du fait que nos appels répétés pour un déploiement accéléré de bataillons d'infanterie d'UNAVEM III aient été pris en compte par le Secrétaire général, qui a indiqué que le déploiement progressif d'éléments d'UNAVEM III a aidé à consolider le cessez-le-feu et à promouvoir l'esprit du Protocole de Lusaka. Conscients des difficultés pratiques d'un rythme de déploiement plus rapide — en particulier de celles qui découlent de la présence de mines —, nous espérons que tous les efforts seront faits pour adapter le rythme du déploiement à l'engagement plus important démontré par les parties angolaises. Ma délégation aimerait aussi rappeler aux parties angolaises leur responsabilité en matière de protection et de sécurité du personnel d'UNAVEM III et des

organisations humanitaires travaillant sur leurs territoires respectifs.

Nous appuyons bien entendu la prorogation pour une période de six mois du mandat d'UNAVEM III, ainsi que le propose le Secrétaire général, et ma délégation votera en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Enfin, nous voulons rendre un hommage mérité à M. Alioune Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général, au général de division Garuba, commandant des forces d'UNAVEM III, et à tout le personnel d'UNAVEM III, ainsi qu'au Secrétaire général pour ses efforts personnels et sa contribution au processus de paix en Angola.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Nigéria pour les paroles aimables qu'il vient de m'adresser.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Je suis convaincu que grâce à votre talent remarquable et à votre riche expérience diplomatique, vous dirigerez les travaux du Conseil avec succès. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Martínez Blanco du Honduras pour sa contribution remarquable au succès total des travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Des progrès encourageants ont été réalisés dans le processus de paix en Angola depuis l'adoption de la résolution 976 (1995) du Conseil de sécurité. Le Président dos Santos et le Président Savimbi de l'UNITA se sont rencontrés à Lusaka en mai dernier. Le Gouvernement angolais et l'UNITA ont depuis lors accru leurs contacts et abouti à un accord sur un calendrier adapté à la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. Tout cela a sans aucun doute établi les fondements pour sa mise en oeuvre globale. Il reste qu'il existe encore de nombreux problèmes troublants qui doivent être réglés de façon appropriée dans ce processus de paix, dont notamment la formation des nouvelles forces armées, l'accélération du processus de déminage et l'échange de prisonniers.

Les résolutions du Conseil de sécurité sur la question de l'Angola sont essentiellement destinées à faire avancer le processus de paix en Angola afin d'amener une réconciliation nationale authentique en Angola, de réaliser la paix et la stabilité dans le pays, et de permettre à son peuple de se lancer sur la voie de la reconstruction et du redressement.

La Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) a joué un rôle important en assurant une assistance humanitaire, en consolidant le cessez-le-feu entre les parties angolaises et en favorisant la réconciliation nationale. De ce fait, la délégation chinoise appuie la proposition du Secrétaire général de proroger le mandat d'UNAVEM III et votera en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le Gouvernement chinois n'a jamais cessé d'appuyer le processus de paix en Angola et il éprouve la plus profonde sympathie pour le peuple angolais qui a beaucoup souffert lors de guerres fréquentes. Il a fourni à l'Angola de l'aide humanitaire et une assistance en matière de production. Avec la communauté internationale nous oeuvrerons pour contribuer plus encore à la paix et à la stabilité en Angola.

La paix et la stabilité sont les bases de l'édification d'une nation dans l'intérêt d'un peuple. Il est conforme aux intérêts fondamentaux à long terme du peuple angolais et aux aspirations communes de la communauté internationale que les deux parties en Angola décident de déposer leurs armes et s'engagent sur la voie de la réconciliation nationale. Nous espérons sincèrement que le Gouvernement angolais continuera de coopérer étroitement avec les parties concernées en déployant des efforts conjoints pour assurer le progrès sans heurts du processus de paix en Angola. L'Angola est un pays doté de grandes ressources et d'une population industrielle; la réalisation de la réconciliation nationale donnera un élan majeur à la paix et à la stabilité dans l'Afrique australe tout entière.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Nkgowe (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais vous féliciter très cordialement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Ma délégation connaît fort bien vos talents de diplomate, vos qualités de leader, et les capacités dont vous avez fait preuve en tant que Président du Bureau de coordination du Mouvement des non-alignés. Vous pouvez compter sur le plein appui et la coopération totale de ma délégation pendant la durée de votre mandat. Je voudrais également rendre hommage au Représentant permanent du Honduras auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Gerardo Martínez Blanco pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité au mois de juillet.

La délégation du Botswana remercie le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il déploie à la recherche de solutions aux conflits de l'Afrique. Nous lui sommes particulièrement reconnaissants d'avoir présenté un exposé au Conseil de sécurité sur sa dernière visite en Angola. Nous sommes certains que cette visite, ainsi que celles qu'il a faites dans d'autres parties de l'Afrique, a fait avancer le cours de la paix.

Le rapport du Secrétaire général, contenu dans le document S/1995/588, enregistre des progrès dans l'application du Protocole de Lusaka. Cela nous permet de penser avec optimisme que le processus de paix en Angola aborde une phase qui, nous l'espérons, le rendra irréversible. Nous saluons avec satisfaction l'engagement du Gouvernement angolais et de l'UNITA quant à l'application du Protocole de Lusaka et les efforts qu'ils ont faits pour amener la paix dans leur pays troublé depuis longtemps.

Cet engagement a permis à la communauté internationale de leur porter assistance, comme le montre le déploiement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), dont la présence a contribué à consolider le cessez-le-feu. Nous sommes particulièrement encouragés par l'intensification de contacts de haut niveau qui ont permis de réaliser un accord dans un certain nombre de domaines indiqués dans le rapport du Secrétaire général, tels que :

«... casernement des forces de l'UNITA; retour des FAA dans leurs casernes; incorporation d'éléments militaires de l'UNITA dans les forces armées nationales; réouverture des routes et libre circulation des personnes et des biens; désarmement de la population civile... (S/1995/588, par. 16)

Ma délégation est préoccupée par le fait que le programme de déminage avance très lentement. Il est regrettable que la population angolaise, qui a tant souffert au cours des années, soit maintenant exposée au risque des mines terrestres à un moment où ceux dont les vies ont été épargnées grâce au cessez-le-feu pourraient commencer à caresser des rêves d'un lendemain meilleur. À cet égard, nous appuyons pleinement l'appel du Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils fournissent de l'équipement nécessaire au déminage.

Le rapport du Secrétaire général parle également des aspects économiques et sociaux du processus de paix en Angola. Ma délégation est d'avis qu'il importe de traiter ces aspects de manière à créer une base ferme pour une paix durable. Après de nombreuses années de guerre, des efforts

concertés devraient être faits pour aider les Angolais à «forger leurs épées en socs». Les effets de la guerre dépassent la capacité du peuple angolais à les traiter seul. Alors que nous ne nous attendons pas à ce que cela fasse partie du mandat de maintien de la paix, nous exprimons véritablement l'espoir que la communauté internationale continuera de contribuer de manière importante à la reconstruction économique et sociale de l'Angola. Notre région attend avec impatience le retour de la paix et de la stabilité en Angola, un membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe, dont la contribution à l'intégration et à la coopération économiques régionales revêt la plus haute importance.

Le projet de résolution dont le Conseil est saisi contient plusieurs éléments auxquels ma délégation est heureuse de s'associer. Les alinéas sept à onze du préambule relèvent de manière succincte l'essentiel des événements positifs qui se produisent en Angola et traduisent l'évaluation de ces événements positifs par le Conseil de sécurité. Il est donc approprié que le Conseil félicite le Secrétaire général, son équipe de fonctionnaires dévoués et les trois États observateurs — le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique — de leur contribution à la paix qui commence à s'épanouir en Angola. Il importe également que le Conseil prenne note de la consolidation du cessez-le-feu, et du fait que le processus de paix entre dans une nouvelle phase prometteuse.

C'est une claire reconnaissance des progrès qui ont été enregistrés et un message sans équivoque lancé au peuple angolais, à savoir qu'ayant pris un bon départ, il doit maintenant poursuivre le bon travail qu'il a entrepris pour le plus grand bien des générations angolaises à venir et de leur sous-région, de même que pour la grande famille humaine, dont les si sympathiques visages sont représentés largement dans UNAVEM III. Il ne fait aucun doute qu'il reste beaucoup à faire pour mener le processus vers une étape irréversible.

Les paragraphes du dispositif traitent expressément des questions concrètes soulignées dans le rapport du Secrétaire général. Ma délégation appuie pleinement l'esprit général du projet de résolution, car il va au coeur même des questions qui sont essentielles pour le règlement du conflit angolais. Alors que le Conseil de sécurité proroge le mandat d'UNAVEM III pour une période de six mois, les peuples d'Afrique australe peuvent songer avec espoir et reconnaissance au rôle que la communauté internationale joue pour faire de leur sous-région un endroit où il fait bon vivre. Nous attendons encore avec intérêt un autre succès dans le domaine du règlement des conflits en Afrique australe.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Botswana des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Nous sommes convaincus que sous votre direction, les travaux du Conseil seront couronnés de succès au cours de ce mois. Ma délégation est prête à coopérer pleinement avec vous et avec votre délégation.

Par ailleurs, ma délégation souhaite cordialement la bienvenue à l'Ambassadeur du Royaume-Uni, Sir John Weston, avec qui nous espérons travailler en étroite collaboration sur les questions dont le Conseil est saisi.

Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport sur la Mission des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Nous avons appris avec une grande satisfaction que le processus de paix en Angola continue de progresser favorablement, et que, en raison de l'intensification des contacts de haut niveau qui ont lieu entre les membres du gouvernement et l'UNITA, le climat de méfiance qui prévalait entre les parties diminue. Nous pensons que l'accord réalisé entre les parties sur un calendrier revu et accéléré pour l'application du Protocole de Lusaka est un événement encourageant qui donnera incontestablement un nouvel élan au processus de paix.

Dans le rapport, cependant, on signale qu'il y a eu des violations du cessez-le-feu, certaines d'entre elles étant attribuées à des retards dans le dégagement des forces, à des actes de banditisme et au manque de discipline des soldats, mais qu'elles ne constituent pas des violations importantes de la paix. Par ailleurs, le rapport signale que les autres éléments nécessaires et essentiels au processus de paix, tels le dégagement des forces, le casernement des troupes et le déminage, se poursuivent lentement.

À cet égard, ma délégation est d'avis que tout retard dans la réalisation de l'un quelconque de ces éléments essentiels pourrait affecter d'une façon ou d'une autre l'application du processus de paix. Plus particulièrement, comme le souligne le Secrétaire général au paragraphe 14 de son rapport,

«Les mines restent un danger grave pour la population angolaise et le personnel de l'UNAVEM et des organismes humanitaires.» (S/1995/588, par. 14)

Ma délégation est fortement préoccupée par les rapports selon lesquels les parties auraient recommencé à poser des mines. Nous leur lançons par conséquent un appel pour qu'elles cessent immédiatement et définitivement toutes ces activités qui causent tant de ravages dans la population civile.

Il est également nécessaire d'accélérer l'aménagement des zones de casernement pour la démobilisation des troupes de l'UNITA, le retrait des forces armées angolaises dans leurs casernes, le renforcement de l'infrastructure logistique de l'armée nationale unifiée, l'échange des prisonniers et le rapatriement des mercenaires. À cet égard, nous reconnaissons l'importance des conversations tenues par les parties à Luanda dans la deuxième quinzaine du mois de juin de cette année, au cours desquelles on a examiné ces questions qui sont essentielles pour l'application du Protocole de Lusaka.

En ce qui concerne les aspects humanitaires, ma délégation a pris dûment note de ce que la situation humanitaire en Angola continue de s'améliorer en conséquence directe du processus de paix et de l'élargissement de la présence de l'Organisation des Nations Unies dans le pays. Nous sommes toutefois préoccupés par la situation économique et sociale de l'Angola. Les informations fournies par le Secrétaire général concernant le système de santé de base, le déficit alimentaire, la mortalité infantile, et le nombre de personnes mutilées, de personnes déplacées et de réfugiés en Angola sont véritablement alarmantes. La situation actuelle représente un défi pour la communauté internationale. Ma délégation appuie donc tous les efforts que fournissent les programmes et organismes de l'ONU en faveur du développement économique et social de l'Angola et apprécie les démarches qu'effectue le Gouvernement de ce pays, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Représentant spécial du Secrétaire général, en vue de tenir une table ronde au mois de septembre de cette année, au cours de laquelle on examinera les besoins de reconstruction économique et social du pays.

Ma délégation souhaite exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général, à son Représentant spécial, aux trois observateurs du processus de paix en Angola et au personnel de l'UNAVEM pour les efforts qu'ils déploient en vue de faciliter l'application du Protocole de Lusaka et de consolider le cessez-le-feu et le processus de paix dans ce pays. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance aux États Membres, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales pour la contribution qu'ils ont apportée à la satisfaction des besoins

humanitaires du peuple angolais, et, enfin, nous exhortons les parties angolaises à coopérer pleinement avec l'opération de maintien de la paix des Nations Unies en Angola afin qu'elle puisse réaliser les objectifs de son mandat, et, d'une façon générale, les objectifs du Protocole de Lusaka.

Cela dit, ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le mandat d'UNAVEM III soit prorogé pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 8 février 1996, et elle votera pour le projet de résolution.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Honduras des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Al-Khussaiby (Oman) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter très chaleureusement de votre accession à la présidence pour le mois d'août. Vous connaissant personnellement et connaissant votre vaste expérience et vos talents de diplomate, nous sommes certains d'être en de bonnes mains et assurés que votre présidence sera couronnée de succès.

Je tiens également à rendre un hommage bien mérité à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Martínez Blanco, du Honduras, pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Aujourd'hui, une fois encore, ma délégation voudrait accueillir chaleureusement le Représentant permanent du Royaume-Uni. Nous l'assurons, lui-même et son industrieuse délégation, de notre entière coopération en tout temps.

S'agissant de la question dont nous sommes saisis, ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général de son rapport exhaustif sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Nous trouvons que son analyse détaillée de la situation actuelle en Angola est très instructive et qu'elle montre la voie que devrait suivre le Conseil à ce stade. Les recommandations du Secrétaire général contenues dans le paragraphe 40 de son rapport sont particulièrement importantes.

Nous constatons avec satisfaction que le processus de paix en Angola a continué de marquer des progrès réguliers. Nous nous félicitons des derniers événements positifs reflétés dans le rapport du Secrétaire général. Nous nous réjouissons en particulier du succès de la rencontre qui a eu lieu à Lusaka, le 6 mai 1995, entre le Président dos Santos et M. Savimbi. Nous sommes heureux de constater que

cette rencontre a donné un nouvel élan au processus de paix en Angola et qu'elle a déjà contribué à améliorer le climat de confiance entre les deux parties et à intensifier les contacts de haut niveau entre elles.

Néanmoins, il existe encore certaines déficiences auxquelles les parties angolaises devraient prêter dûment attention et dont elles devraient s'occuper de façon efficace et opportune si l'on veut que le processus de paix dans leur pays aboutisse à une heureuse conclusion. Parmi celles-ci, il convient de noter le rythme trop lent de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, en particulier dans le domaine du désengagement des troupes, du déminage et de l'aménagement des zones de casernement. Il est également essentiel que les parties continuent de faire preuve de la volonté politique et de l'attachement nécessaires si l'on veut parvenir à la paix et à la réconciliation nationale, dans le respect strict et opportun des «Acordos de Paz», du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en vue d'obtenir une paix durable, la sécurité et le développement économique et social de leur pays.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui proroge le mandat d'UNAVEM III pour une nouvelle période de six mois, trace une ligne d'action tout à fait justifiée étant donné la situation sur le terrain et les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en oeuvre du processus de paix angolais. Il montre que la communauté internationale est résolue à continuer d'appuyer le peuple angolais dans sa recherche de la paix et de la réconciliation nationale. Il représente un vote de confiance dans sa volonté et sa capacité de trouver une solution pacifique au conflit dans son pays.

Pour terminer, je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, à son Représentant spécial en Angola, aux trois États observateurs du processus de paix en Angola, à tous les États de l'Organisation de l'unité africaine et au personnel d'UNAVEM III, sous le commandement habile du général de division Garuba, pour la contribution précieuse et efficace qu'ils apportent dans la recherche d'une solution juste et durable au conflit angolais. Nous sommes heureux de constater que leurs efforts concertés ont porté leurs fruits.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Oman des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Sidorov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord

permis de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos importantes fonctions.

Nous sommes reconnaissants à l'Ambassadeur du Honduras pour la sagesse avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au mois de juillet.

Nous tenons aussi à souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant permanent du Royaume-Uni, Sir John Weston. Nous lui donnons l'assurance que la délégation russe est toute prête à poursuivre sa coopération avec la délégation du Royaume-Uni.

La délégation russe se félicite au plus haut point des progrès enregistrés dans le processus du règlement de paix en Angola, qui est entré dans une phase qualitativement nouvelle et très prometteuse. Nous sommes heureux que le Gouvernement angolais et l'UNITA se montrent attachés à l'esprit du Protocole de Lusaka et qu'ils fassent montre d'une coopération accrue en vue de sa mise en oeuvre.

En même temps, il nous paraît important de rappeler aux parties en Angola qu'il est nécessaire de respecter pleinement le calendrier de mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, au premier chef pour ce qui est de rattraper le retard en ce qui concerne le dégagement des troupes, leur casernement, la formation d'une armée unique et le déminage.

Nous nous félicitons que le déploiement progressif d'observateurs militaires et d'observateurs de police des Nations Unies, parmi lesquels un contingent russe, ait contribué à la consolidation du cessez-le-feu. Nous soulignons à cet égard que l'opération en Angola revêt une importance particulière au vu des difficultés que les Nations Unies rencontrent depuis peu dans divers autres points chauds. Nous estimons que la dynamique positive du règlement en Angola doit être absolument maintenue pour servir d'exemple encourageant de rétablissement de la paix par les Nations Unies.

Nous appuyons la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) jusqu'au 8 février 1996, comme le prévoit le projet de résolution. De même, nous appuyons aussi de tout coeur l'appel lancé dans le projet de résolution à la communauté internationale pour qu'elle prête son concours et son soutien aux efforts de l'Angola dans les domaines économique et social afin de rétablir et de maintenir des conditions sûres et stables de développement.

La Russie, agissant de concert avec les autres membres du groupe des trois et en contact étroit avec le Représentant spécial du Secrétaire général, continuera à tout faire pour contribuer au succès du processus de paix en Angola, sur la base du Protocole de Lusaka. À notre avis, le projet de résolution que le Conseil de sécurité examine aujourd'hui répond pleinement aux tâches du renforcement du processus de paix en Angola, et la délégation russe l'appuiera.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1995/646.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Allemagne, Argentine, Botswana, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 1008 (1995).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : En ce début du mois d'août, je voudrais commencer par remercier l'Ambassadeur Martínez Blanco pour la façon magistrale dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de juillet. À vous, Monsieur le Président, nous adressons nos félicitations et tous nos vœux de succès. Je suis certain que sous votre conduite éclairée et experte, le Conseil s'acquittera au mieux de ses fonctions.

J'aimerais aussi, à l'occasion de cette séance officielle, souhaiter une nouvelle fois la bienvenue au nouveau Représentant permanent du Royaume-Uni, Sir John Weston.

L'Italie vient de se prononcer en faveur de la résolution par laquelle le Conseil a prorogé le mandat d'UNAVEM III jusqu'au 8 février 1996. Nous avons voté pour la résolution parce qu'elle est équilibrée, parce qu'elle reprend tous les éléments essentiels nécessaires pour veiller au progrès de l'opération de maintien de la paix et parce

qu'elle appuie vigoureusement l'action du Secrétaire général et de son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye.

En ces heures particulièrement difficiles pour la communauté internationale, il est assurément réconfortant de constater que le processus de paix en Angola s'est engagé dans une voie qui, nous l'espérons, débouchera sur le règlement définitif d'une guerre civile qui dure depuis 20 ans.

Il existe des indices de plus en plus nombreux montrant que les parties sont aujourd'hui plus que jamais décidées à résoudre les problèmes restants. Après l'historique rencontre de Lusaka entre le Président de l'Angola, M. Eduardo dos Santos, et le chef de l'UNITA, M. Jonas Savimbi, les contacts en cours entre les parties témoignent d'un engagement renouvelé à l'égard du processus de réconciliation nationale.

À ce propos, les décisions prises par les deux parties quant à un calendrier accéléré pour la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka afin de rattraper les retards passés revêtent une grande importance et nous nous en félicitons.

Le déploiement en cours de la mission de maintien de la paix — UNAVEM — a été déterminant dans cette évolution. Nous sommes tout particulièrement reconnaissants aux pays qui ont déployé des Casques bleus en Angola. Mais bien sûr, ce qui a été et reste fondamental, c'est la volonté des deux parties de mener à bien le processus de paix. Et nous tenons à les en remercier et à les en féliciter par l'intermédiaire de notre collègue, l'Ambassadeur Afonso Van Dunem «Mbinda», qui est des nôtres aujourd'hui.

Aujourd'hui, les aspects positifs de la situation en Angola, qu'illustre le rapport du Secrétaire général, dépassent de loin les aspects négatifs. Il ne faut cependant pas sous-estimer ces aspects négatifs. Ce sont en particulier les violations du cessez-le-feu qui continuent de se produire; la lenteur persistante du dégageant des troupes et de la mise en place des zones de casernement; et le déminage qui ne se fait pas aussi rapidement qu'il faudrait.

En ce qui concerne le déminage, nous savons tous que c'est malheureusement en Angola que se trouvent aujourd'hui le plus grand nombre de mines dans le monde. Tous les jours, ces mines tuent ou mutilent des dizaines de personnes innocentes. Leur présence représente aussi un sérieux problème pour UNAVEM III et ses activités. Les mines constituent en outre un obstacle majeur au relèvement économique de l'Angola, qui devrait être la priorité numéro

un, non seulement pour le Gouvernement, mais aussi pour la communauté internationale une fois le processus de paix consolidé. À cet égard, je voudrais dire une fois de plus que l'Italie, directement comme par le biais de l'Union européenne, s'acquitte d'ores et déjà de ses obligations.

Enfin, le Gouvernement italien a dûment pris note de l'appel du Secrétaire général en faveur d'une aide financière pour le programme de démobilisation et de réintégration. Nous nous rendons parfaitement compte que tout retard dans ces activités risque de conduire une fois de plus à de graves tensions dans le pays. Nous ne manquerons pas de faire notre part dans ce domaine aussi.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Italie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ladsous (France) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous exprimer les compliments et les vœux de succès de ma délégation à l'occasion de cette présidence du Conseil de sécurité que vous assumez pour le mois d'août. Permettez-moi également de remercier très chaleureusement l'Ambassadeur Martínez Blanco et sa délégation pour tout l'excellent travail qu'ils ont déployé durant leur présidence au mois de juillet.

Ma délégation s'est prononcée en faveur de la résolution 1008 (1995) qui vient d'être soumise au vote et qui prolonge le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 8 février 1996.

Depuis l'origine de l'engagement des Nations Unies en Angola, le Conseil de sécurité n'a cessé de soutenir un processus qu'il semblait à l'origine presque impossible de mener à terme. Aujourd'hui, la situation apparaît sous un jour totalement différent : la coopération des parties et la confiance qui s'est instaurée entre les principaux interlocuteurs nous font à nouveau espérer une issue heureuse au conflit angolais.

La rencontre entre le Président angolais et le Chef de l'UNITA aura été une étape historique et décisive dans cette évolution. Nous souhaitons que les contacts entre les deux anciens belligérants se poursuivent et s'intensifient. D'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. Il importe maintenant que les Angolais fassent tout le nécessaire pour que l'ensemble des engagements pris par les uns et par les autres entre en application.

Cela concerne l'ensemble des domaines : et d'abord les questions politiques avec l'intégration dans l'appareil d'État des anciens membres de l'UNITA; cela concerne aussi les questions militaires pour ce qui touche à la création d'une armée nationale qui devra être précédée d'un retrait et d'un cantonnement de part et d'autre des forces en présence; cela concerne enfin les questions économiques, sociales et humanitaires, et notamment le respect des droits de l'homme avec le retour à la vie civile de milliers de combattants qui n'ont jamais connu d'autres activités que de lutter les armes à la main.

Il faut également de toute évidence que les Angolais sentent dès à présent que les choses sont en train de changer. L'Angola a la réputation sinistre d'être le pays le plus miné du continent africain, et les tâches à mener dans ce domaine du déminage sont pour le Gouvernement français tout à fait prioritaires, car il faut pouvoir restaurer rapidement la libre circulation et la sécurité pour l'ensemble du peuple angolais.

En engageant le Secrétaire général à déployer complètement l'UNAVEM III, la communauté internationale rappelle aujourd'hui sa volonté de soutenir l'Angola jusqu'au bout du processus de paix qui devrait logiquement se conclure par la restauration de la démocratie et du progrès. Il faut souhaiter que nos espoirs ne seront pas déçus.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Inderfurth (États-Unis) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite d'abord vous féliciter, au nom de ma délégation, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Nous savons que nous serons en de bonnes mains. Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur du Honduras et à sa délégation pour la façon excellente dont ils ont mené les travaux du Conseil pendant le mois de juillet. Enfin, je me joins à tous ceux qui ont déjà salué le nouveau Représentant permanent du Royaume-Uni. Nous lui souhaitons nos meilleurs vœux de succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil a agi aujourd'hui pour poursuivre un effort qui réussit — pas à pas et plus lentement dans certains domaines que nous l'aurions souhaité — mais néanmoins se développe de façon sûre et régulière. Ma délégation appuie

énergiquement la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), qui lui permettra de poursuivre son appui à la pleine application des «Acordos de Paz», du Protocole de Lusaka et des résolutions du Conseil. Plusieurs facteurs ont contribué aux progrès réalisés jusqu'à présent. Je songe en particulier aux contacts personnels et réguliers entre le Président dos Santos et M. Savimbi. Nous félicitons ces deux dirigeants pour l'élan qu'ils ont su donner au processus de paix et nous les encourageons à poursuivre dans cette voie constructive.

Nous félicitons également le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, du travail excellent qu'ils ont fait, ainsi que tous ceux qui se sont associés à l'UNAVEM pour que le processus de paix atteigne cette étape prometteuse.

Les États-Unis ont toujours appuyé fermement le Protocole de Lusaka et estiment que ce processus a placé l'Angola sur la voie d'une paix durable. Ces deux dernières années, nous avons consacré plus de 200 millions de dollars à l'aide humanitaire et d'urgence sous la forme d'aide alimentaire et de fournitures médicales. En coopération avec l'Organisation des Nations Unies, les États-Unis souhaitent aider l'Angola à développer son potentiel économique à long terme et à réduire sa dépendance de l'aide d'urgence.

Nous sommes préoccupés toutefois par l'état des routes qui entrave le déploiement de soldats de la paix des Nations Unies en Angola et ralentit le progrès du processus de paix. Près de 45 % des ponts en Angola ont été endommagés ou détruits pendant la guerre civile. Nous devons également être conscients de l'augmentation possible du nombre d'accidents provoqués par des mines au moment où les convois d'aide humanitaire empruntent ces routes avant les opérations de déminage. Des ponts détruits et un certain nombre de zones minées ont déjà ralenti le mouvement des soldats de la paix. Afin de contribuer à surmonter ces obstacles, les États-Unis ont offert d'envoyer des matériaux pour la réparation des ponts à l'UNAVEM, en plus de l'assistance pour le déminage que nous avons déjà engagée.

Les mines terrestres ont fait obstacle à des progrès plus rapides dans la réalisation des objectifs de l'UNAVEM. Le déploiement prévu ne pourra être achevé tant que les routes ne seront pas déblayées et carrossables. Le Secrétaire général a demandé aux États Membres des Nations Unies de contribuer aux efforts de déminage en Angola. Le soutien que les États-Unis accordent au déminage et aux activités menées pour informer la population des risques posés par les mines occupe une place importante dans nos efforts. À la réunion internationale de juillet sur le

déminage à Genève, ma délégation a annoncé une contribution de plus de 7,5 millions de dollars pour le déminage en Angola cette année. Ce chiffre comprend des contributions en espèces et du matériel pour soutenir les activités de déminage menées par les organisations non gouvernementales et l'Organisation des Nations Unies. Ces fonds représentent le double de toutes les dépenses consacrées actuellement au déminage en Angola.

Diverses organisations non gouvernementales compétentes ont déjà mené à bien certaines activités de déminage, mais elles ne suffisent pas à la tâche étant donné le nombre de mines et l'ampleur du territoire. Les forces armées de l'Angola et de l'UNITA doivent participer, dans toute la mesure du possible, au déminage des zones où elles avaient posé des mines.

Le Gouvernement angolais et l'UNITA ont reconnu la gravité de ce problème. Ils envisagent de coopérer par le biais de l'Institut angolais de déminage national. Le Gouvernement angolais a déjà alloué 3 millions de dollars pour le déminage, et l'UNITA participe de plus en plus aux activités nationales de planification de déminage. C'est une tendance que nous encourageons.

L'assistance des États-Unis vise à aider immédiatement le processus de paix en facilitant le déploiement des contingents d'UNAVEM III. À plus long terme, l'assistance des États-Unis permettra également de déminer des terres agricoles pour réduire la dépendance de l'aide alimentaire, et nous fournirons aux Angolais la capacité de mener eux-mêmes des opérations de déminage pendant la longue période qu'ils devront consacrer à éliminer cette menace de leur terre.

Compte tenu de l'ampleur des problèmes que connaît l'Angola, l'assistance fournie par les États-Unis n'est qu'un point de départ. Nous espérons que d'autres États donateurs de l'ONU appuieront les activités de déminage et de reconstruction par le biais des organisations non gouvernementales et en apportant leur contributions à UNAVEM III et à l'unité de coordination de l'assistance humanitaire de l'ONU. Nous continuerons de coordonner étroitement nos activités avec celles de l'ONU et d'autres États donateurs pour améliorer la capacité du Gouvernement angolais de poursuivre les opérations de déminage et les autres efforts visant la reconstruction et le développement à long terme.

Le succès du processus de paix exigera des efforts concertés du Gouvernement angolais, de l'UNITA, de l'Organisation des Nations Unies, des gouvernements donateurs et des amis et voisins de l'Angola. Nous espérons

que, grâce à nos efforts conjugués, nous pourrions contribuer à une paix durable en Angola, et nous lançons un appel aux autres États pour qu'ils fournissent des fonds, du matériel et du personnel afin d'atteindre cet objectif très louable.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, intervenant pour la première fois au cours d'une séance officielle du Conseil de sécurité, je voudrais m'associer aux autres orateurs pour vous souhaiter la bienvenue, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous faire part de la disponibilité de ma délégation à travailler avec vous de façon étroite au cours de votre mandat. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer les remerciements de ma délégation à l'Ambassadeur Martínez Blanco pour sa conduite des travaux particulièrement efficace au cours du mois de juillet. Je voudrais également, en mon nom personnel, remercier tous les collègues qui ont eu l'amabilité de m'exprimer leurs souhaits de bienvenue.

En votant en faveur de cette résolution, ma délégation se félicite chaleureusement des progrès accomplis jusque-là en matière de consolidation du cessez-le-feu en Angola et de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. Beaucoup reste à faire, mais l'Angola est à présent plus proche de la paix que cela ne paraissait possible encore récemment. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage aux résultats obtenus par le Secrétaire général, dont la visite utile en Angola le mois dernier a aidé à faire avancer le processus de paix, à son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, au personnel de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), et à ceux qui, au sein du Gouvernement angolais et de l'UNITA travaillent activement à faire progresser le processus de paix.

La rencontre entre le Président dos Santos et M. Savimbi, le 6 mai 1995, a marqué un jalon dans ce processus. Il est essentiel que l'impulsion suscitée par cette rencontre soit maintenue à tous les niveaux. Les parties ont besoin de faire montre de leur engagement lors de pourparlers de haut niveau et dans l'action sur le terrain. Nous attachons la plus grande importance à ce qu'il n'y ait pas de retard dans les domaines décisifs du dégagement des troupes, du déminage et du casernement des anciens combattants. Ce sont là les fondements essentiels et concrets d'une paix durable, et il est vital que l'action les concernant se fasse rapidement.

Ma délégation se félicite que le bataillon britannique de logistique au sein d'UNAVEM III ait été en mesure d'apporter sa contribution en créant l'infrastructure pour le déploiement de la Mission. Au sein d'UNAVEM III, le bataillon et les entrepreneurs civils chargés de le remplacer travaillent ensemble pour assurer une transition normale. Les premiers bataillons d'infanterie sont en place. Il est important que les conditions soient réunies dès que possible pour le plein déploiement des bataillons d'infanterie restants. D'autres retards engendreraient des risques, et tout doit être fait pour les éviter.

Je voudrais faire deux autres remarques. D'abord, le Gouvernement britannique a joué un rôle essentiel en matière de secours humanitaires en Angola. Je voudrais souligner l'importance que nous attachons au fait que l'UNITA et le Gouvernement angolais continuent de coopérer pleinement avec les efforts de secours humanitaires internationaux. En second lieu, je voudrais saisir cette occasion pour saluer la proposition du Secrétaire général en vue d'un élargissement de l'élément des droits de l'homme d'UNAVEM III. Les observateurs supplémentaires chargés des droits de l'homme auront un rôle important à jouer en contribuant à assurer le respect des droits fondamentaux. Leur présence mettra en relief notre objectif commun : l'instauration d'un avenir stable, prospère et démocratique pour le peuple angolais.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Je voudrais aussi adresser les remerciements de ma délégation au Représentant permanent du Honduras, l'Ambassadeur Martínez Blanco, pour la manière dont il a dirigé nos travaux le mois dernier. Nous voulons bien entendu souhaiter la bienvenue au Représentant permanent du Royaume-Uni et nous serons heureux de pouvoir coopérer étroitement avec lui.

L'Allemagne vient de voter en faveur de la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) jusqu'au 8 février 1996.

De l'avis de mon gouvernement, les assises nécessaires à la mise en oeuvre réussie du Protocole de Lusaka ont été mises en place. De ce fait, le Secrétaire général a pu procéder au plein déploiement des unités d'infanterie d'UNA-

VEM III. Nous espérons que toutes les unités seront opérationnelles d'ici la fin de ce mois.

Mon gouvernement est cependant conscient que beaucoup reste à faire. Dans le domaine politique, nous espérons qu'une seconde rencontre aura lieu très bientôt entre le Président dos Santos et M. Savimbi afin de finaliser la composition du nouveau gouvernement. Cette rencontre devrait aussi mettre fin aux incidents actuels de non-respect du cessez-le-feu et conduire à une participation substantielle des deux parties dans la future vie politique de l'Angola. Les deux parties doivent savoir qu'il n'y a pas de place pour une concurrence en vue de s'assurer une meilleure position pour l'avenir.

Le désarmement et le casernement des unités démobilisées devraient suivre rapidement. Un compromis viable doit être obtenu au sujet de la future composition des forces armées. Des alternatives devraient être offertes à ceux qui ne feront pas partie de ces forces armées.

Une fois encore, la communauté internationale ne comprendrait pas que les parties essaient de renforcer leur avantage relatif au détriment du processus de paix. À cet égard, mon gouvernement est tout à fait préoccupé au sujet de rapports faisant état de nouvelles poses de mines. Cela ne fera que retarder davantage les efforts d'ouverture des routes à UNAVEM III, et on peut y voir aussi une tentative futile d'endiguer le processus de paix. En raison de l'importance particulière du déminage pour le déploiement d'UNAVEM III et pour l'avenir de l'Angola en général, en particulier en termes de développement économique, mon pays fournit du personnel et des équipements à cette fin.

En résumé, nous estimons que l'intégration des deux parties dans la future vie politique angolaise demeure la pierre angulaire d'un règlement pacifique de la guerre civile. UNAVEM III peut y contribuer. Il est indispensable que les intérêts légitimes de tous soient respectés pour que la démocratie et la paix soient instaurées en Angola.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne pour les paroles aimables qu'il vient de m'adresser.

Mme Cañas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous dire combien ma délégation se félicite de vous voir présider les travaux du Conseil, et vous assurer de toute notre coopération dans l'accomplissement de votre tâche qui, grâce à votre compétence, sera certainement fructueuse et réussie.

Nous voudrions également féliciter l'Ambassadeur Gerardo Martínez Blanco et toute sa délégation, et les remercier pour leur travail remarquable à la présidence du Conseil de sécurité au cours du mois de juillet. Nous voudrions enfin souhaiter la bienvenue au nouveau représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Sir John Weston.

Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général pour ses rapports écrit et oral au sujet de l'évolution de la situation en Angola, qui nous ont été très utiles lors de nos travaux sur cette question.

Nous prenons acte avec une vive satisfaction des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. La rencontre entre le Président dos Santos et le Président de l'UNITA, M. Savimbi, a été un jalon tout à fait important qui, outre sa contribution à l'instauration de la confiance, a illustré un changement important dans l'attitude des parties quant à leur engagement au processus de paix. Nous rendons hommage au Gouvernement angolais et à l'UNITA pour les progrès accomplis. Nous espérons que ce nouveau climat de confiance se renforcera et que le nouveau calendrier convenu pour la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka sera respecté.

Le Conseil de sécurité, par la résolution que nous venons d'adopter, reconnaît les efforts déployés par les dirigeants angolais et proroge le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola pour une nouvelle période de six mois. Cela montre que la communauté internationale a repris confiance dans le processus et qu'elle est disposée à contribuer à sa conclusion positive.

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir et de problèmes à résoudre. Les paragraphes 4 et 7 du dispositif de la résolution décrivent en détail les principaux domaines dans lesquels les parties doivent redoubler d'efforts afin de faire avancer sans autres délais le processus de pacification.

Il faut que le peuple angolais retrouve son rythme de vie normal sur tout le territoire en se consacrant à la culture des champs, à l'éducation, à la santé et au bien-être, tout cela avec la réinsertion des anciens combattants dans la vie civile. À cet égard, nous pensons qu'il est essentiel que la communauté internationale poursuive et renforce son assistance et sa coopération, de même qu'elle appuie les programmes de déminage et la participation d'observateurs des droits de l'homme sur le terrain.

Nous espérons que les bonnes conditions qui prévalent en Angola se maintiendront et se renforceront, afin que le

déploiement de la totalité des unités d'infanterie d'UNAVEM III s'achève dès que possible.

La République argentine a décidé de contribuer à cette opération des Nations Unies en envoyant un escadron naval composé de trois patrouilleurs rapides de la marine argentine. Cette nouvelle contribution montre l'importance que mon gouvernement attache à l'évolution pacifique de la situation angolaise. Notre participation ininterrompue à UNAVEM I et à UNAVEM II, auxquelles nous avons fourni des observateurs militaires et des forces de police civiles, en est la preuve.

Le Gouvernement argentin réaffirme la nécessité pour le Gouvernement angolais et l'UNITA de respecter et de garantir complètement et à tout moment, sur les plans formel et matériel, la sécurité et la protection de tout les personnels internationaux se trouvant en Angola et l'exécution de leurs mandats.

Enfin, nous espérons que les révisions que le Conseil de sécurité effectuera tous les deux mois sur la situation en Angola, en se basant sur les rapports du Secrétaire général, confirmeront la tendance positive que l'on constate dans le processus et le règlement des problèmes encore en suspens. En effet, le peuple angolais le mérite.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la représentante de l'Argentine pour les aimables paroles qu'elle a eues à mon égard.

M. Bakuramutsa (Rwanda) : Monsieur le Président, ma délégation saisit cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour la période du mois d'août; nous sommes convaincus que les travaux du Conseil bénéficieront de votre sagesse doublée d'une grande expérience, pour oeuvrer pour la paix et la sécurité dans le monde.

Vous pouvez compter sur la coopération de ma délégation dans la mesure du possible.

Nous profitons également de cette occasion pour remercier votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Gerardo Martínez Blanco, Représentant permanent du Honduras, de la façon délicate et compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois de juillet.

Ma délégation souhaite la bienvenue au nouveau Représentant permanent du Royaume-Uni, à qui nous promettons une coopération et une collaboration sincères.

En ce qui concerne le projet de résolution pour lequel ma délégation a voté, nous voudrions d'abord, remercier le Secrétaire général de son rapport sur UNAVEM III, du 17 juillet 1995. Ma délégation est toujours heureuse quand des rapports comme celui-ci, avec la portée qu'ils peuvent avoir, sont présentés d'une manière positive, sans pour autant sacrifier la vérité.

Nous voudrions profiter de cette occasion pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Me Blondin Beye, du travail fructueux et délicat qu'il continue d'accomplir en Angola.

Ma délégation voudrait féliciter le Secrétaire général de l'attention qu'il vient de manifester à l'égard de l'Afrique en se rendant en visite en Angola ainsi que dans d'autres pays africains qui traversent une période difficile de leur histoire. En effet, c'est dans le malheur qu'on reconnaît les vrais amis. Mais il est vrai aussi que l'amitié n'est pas un fait occasionnel ou temporel; c'est pourquoi nous pensons que cet auguste visiteur doit se transformer en porte-parole de l'Afrique, pour que le monde entier comprenne mieux les pays où il s'est rendu. Il faut que les condamnations deviennent des conseils, et que la fraternité soit en même temps solidarité.

Ma délégation se félicite des progrès qui ont été réalisés par le Gouvernement angolais et par l'UNITA depuis l'adoption de la résolution 976 (1995) du Conseil de sécurité. Nous trouvons positifs et nous encourageons les contacts qui ont été pris et qui continuent à être pris par les différentes parties angolaises pour résoudre leurs problèmes et trouver un terrain d'entente. Il est vrai que toute solution durable ne viendra que des Angolais eux-mêmes; l'apport extérieur ne peut offrir qu'un cadre et des structures pour faciliter toute réconciliation entre ces frères.

C'est pourquoi la délégation rwandaise est convaincue que la réconciliation nationale va de pair avec la reconstruction nationale; en effet, le succès de la démobilisation des militaires de part et d'autre n'est possible que s'il y a des alternatives à offrir aux soldats démobilisés.

En ce qui concerne le déminage, ma délégation trouve que c'est une opération vitale pour la survie de la population et une des conditions importantes pour la reprise de la reconstruction du pays.

En ce qui concerne la police angolaise qui nie l'accès à la police civile, ma délégation reconnaît que l'Angola étant un pays souverain, a le droit de ne pas exposer sa police à des éléments extérieurs, et il est de son droit de

s'organiser comme il l'entend, ainsi que le ferait tout pays souverain, pour assurer la sécurité à l'intérieur de ses frontières. Il est clair que les forces onusiennes envoyées dans le pays n'y vont pas pour superviser ou contrôler le pays hôte, mais plutôt pour l'assister.

En ce qui concerne la prolifération des armes, il est regrettable que la région de l'Afrique centrale devienne de plus en plus une zone où les armes pullulent. Il est bien connu qu'aucun pays de la zone ne fabrique des armes, mais que les marchands de canons n'hésitent pas à fournir des armes à des criminels pour les aider à se hisser au pouvoir où à s'y maintenir. Ma délégation est convaincue que ramasser les armes auprès de la population n'est pas suffisant, mais qu'il faut plutôt attaquer le problème à la source du problème, c'est-à-dire dénoncer les pays qui fournissent les armes illégalement à l'Afrique. Cet affairisme qui s'exerce au détriment de l'Afrique devient de plus en plus inquiétant, d'autant plus que dans certains cas ceux qui fournissent les armes sont souvent ceux-là mêmes qui viennent organiser leur ramassage, ou qui envoient des représentants spécialistes des droits de l'homme.

En ce qui concerne les aspects financiers, il est intéressant de constater dans le rapport que le coût des opérations d'UNAVEM III n'a pas de commune mesure avec le coût qui est prévu pour le programme de reconstruction du pays qui doit être présenté à la table ronde de septembre prochain. UNAVEM III coûte 25 millions de dollars des États-Unis par mois, alors que la table ronde prévoit 620 millions de dollars des États-Unis, sans précision de durée et sans savoir dans combien de temps ces fonds seront disponibles. On peut mieux comprendre pourquoi les pays africains sont plutôt sur la voie du sous-développement. En effet, les financements qui ont rapport à la militarisation, aux guerres tribales et au génocide sont vite rassemblés, alors que les financements pour le développement sont presque déniés aux pays africains.

Il est vrai que la communauté internationale est fatiguée d'aider l'Afrique, mais nous souhaiterions qu'elle examine l'orientation de l'aide qui est donnée et sa destination, car elle s'apercevra que cette aide ne va pas nécessairement là où elle doit aller. La communauté internationale est peut-être fatiguée, mais il est grand temps qu'elle se pose la question de savoir pour qui elle se fatigue et pourquoi.

Après 30 ans de guerre, la communauté internationale a le devoir d'aider l'Angola, non seulement en vue de la réconciliation, mais aussi, et surtout, pour trouver les

moyens nécessaires et suffisants pour assurer sa reconstruction nationale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Rwanda des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Indonésie.

Ma délégation a voté pour le projet de résolution dont nous étions saisis aujourd'hui, en vue de proroger le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) pour une période de six mois. La prolongation de la Mission permettra à l'Angola de continuer de rechercher des solutions à ses problèmes et contribuera à rapprocher ce pays d'un état durable de paix et de sécurité.

Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général de son rapport riche en renseignements sur les progrès réalisés par UNAVEM III afin de faciliter l'application du Protocole de Lusaka. Nous avons été encouragés de lire le compte rendu des nombreuses réalisations de la Mission, qui a créé un cadre solide pour la reconstruction de l'Angola. Nous avons été heureux d'apprendre que de nombreux aspects de la situation humanitaire se sont améliorés et que les services rendus par les organisations humanitaires, notamment des soins médicaux si nécessaires, se sont étendus, atteignant maintenant des régions auparavant inaccessibles. En outre, l'élaboration de plans en vue de la réinstallation de quelque 40 000 personnes déplacées et la démobilisation et l'intégration des forces armées sont certainement des mesures importantes dans la voie de la paix dans ce pays déchiré par la guerre. Nous comptons que grâce au succès remporté dans le passé par les secours d'urgence, il sera possible de passer de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement de la nation.

Ces succès et d'autres ont été facilités par les contacts réguliers et constants entre le Président José Eduardo dos Santos et M. Jonas Savimbi. Nous encourageons la poursuite de la coopération et du dialogue pour assurer l'application efficace et opportune du processus de paix, qui apportera à l'Angola la paix et une réconciliation durables. Il est indispensable de promouvoir la confiance mutuelle, afin que les parties continuent de s'engager à résoudre les défis qui les attendent.

Malgré les nombreuses réalisations de la Mission, ma délégation a été navrée d'apprendre que le rythme du progrès dans certains domaines reste lent, du fait, en partie, de ressources insuffisantes. Bien que les accords conclus

récemment entre les parties pour accélérer l'application du Protocole de Lusaka aient apporté la preuve que la volonté politique existe, nous devons souligner l'importance de l'assistance internationale pour permettre à la Mission d'accélérer le rythme des projets destinés à répondre de façon adéquate aux besoins de l'Angola. L'une des tâches les plus cruciales est l'accélération des efforts de déminage. Le déminage non seulement est de la plus grande importance pour le déploiement des forces de maintien de la paix dans toutes les régions, mais il est indispensable à la reconstruction à long terme de l'économie.

Nous sommes également d'avis qu'il est possible d'améliorer la sécurité de l'acheminement de l'aide humanitaire. Les attaques le long des routes suivies par les convois humanitaires, encore que rares et isolées, ont fait des victimes parmi les civils et ont entravé la livraison de fournitures indispensables. Nous faisons écho à l'appel lancé aux parties pour qu'elles assurent l'acheminement, en toute sécurité, des fournitures humanitaires.

Bien que, dans l'ensemble, les conditions de sécurité se soient améliorées, ma délégation estime que les attaques sur les routes suivies par les convois d'aide humanitaire prouvent qu'il reste des problèmes liés à la sécurité. Nous notons avec inquiétude l'incident au cours duquel un observateur militaire des Nations Unies a été gravement blessé à la suite d'une embuscade de tireurs non identifiés. Nous ne saurions assez insister sur l'importance qu'il y a à ce que toutes les parties respectent la sécurité et la liberté de mouvement de tous les civils et de tout le personnel des Nations Unies en Angola. Une autre préoccupation en matière de sécurité est le nombre mensuel de violations du cessez-le-feu, qui est resté constant de mai à juin. Bien qu'aucune de ces violations n'ait constitué une rupture grave de la paix aux yeux de la Mission, le fait que ce nombre de violations reste constant indique que bien que des progrès soient réalisés dans d'autres domaines, les actes de violence continuent de jouer un rôle en Angola.

Une personne qui a certainement contribué à la réalisation des objectifs de la Mission est l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Angola, M. Alioune Blondin Beye, dont nous voulons saluer ici les efforts diplomatiques inlassables et habiles qu'il a déployés à maintes reprises dans la recherche d'une solution aux problèmes de l'Angola. Nous rendons également hommage à tout le personnel de la Mission, qui a joué un grand rôle dans la consolidation du cessez-le-feu et dans d'autres nombreuses réalisations dans le processus général de rétablissement d'une paix durable et de la stabilité en Angola.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au Représentant permanent de l'Angola.

M. Van Dunem «Mbinda» (Angola) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à présenter mes excuses pour le retard avec lequel je prononce mon intervention. Il est dû à la préparation des traductions de mon intervention dans les langues de travail de l'Organisation des Nations Unies. Je prononcerai ma déclaration en portugais; j'espère que l'interprétation dans les langues de travail de l'ONU vous permettra de connaître la pensée et les idées de mon gouvernement et de mon peuple.

(Parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation)

Nous nous sentons toujours honorés de prendre la parole devant cet important organe, le Conseil de sécurité, et ceci est particulièrement vrai maintenant que le processus de paix dans mon pays a abordé une étape cruciale et décisive.

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter, au nom du Gouvernement de la République d'Angola et en mon nom personnel, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, le représentant du Honduras, pour le travail assidu qu'il a fait au cours de son mandat.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer combien le peuple et le Gouvernement de l'Angola apprécient les efforts diplomatiques inlassables que déploient S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, et les trois États observateurs, et nous rendons également hommage au rôle spécial joué par le Gouvernement de la Zambie, et en particulier par S. E. le Président Frederick Chiluba, dont la contribution a été un élément clef dans le dialogue qui se déroule entre les Angolais.

Les perspectives d'un rétablissement définitif de la paix et de la stabilité politique et économique — objectifs que le Gouvernement angolais poursuit depuis près de 20 ans au prix d'énormes efforts, et en vue desquels il a consenti d'innombrables sacrifices — semblent se rapprocher de plus en plus. En réalité, lorsque le Conseil a adopté la résolution 976 (1995) autorisant l'opération actuelle de maintien de la paix en Angola et le déploiement

subséquent des troupes des Nations Unies, il l'a fait dans la conviction qu'il était temps de mettre fin une bonne fois au conflit angolais et de rechercher la paix et la réconciliation nationale.

L'autorisation par le Conseil d'une des opérations de maintien de la paix la plus large et la plus onéreuse qui ait jamais été entreprise — elle coûtera quelque 400 millions de dollars par an — est révélatrice de la complexité et de la portée du processus de règlement du conflit angolais qui est en cours, de même que de l'attachement très net de la communauté internationale au succès de la Mission, que nous voudrions voir se dérouler d'une manière de plus en plus dynamique et efficace, sans, comme par le passé, sous-estimer pour autant les facteurs négatifs qui pourraient faire dérailler le processus.

Cette mesure que la communauté internationale a prise à la suite de la signature par le Gouvernement et l'UNITA du Protocole de Lusaka, le nouvel instrument constituant le cadre juridique de la transition du pays de la guerre vers la paix, a donné un élan important au processus de paix et a contribué à dissiper le pessimisme de naguère, de même que le déroulement positif d'un processus aussi difficile et complexe, entouré d'abord d'un climat de profonde méfiance mutuelle et d'hostilité ancré dans une longue guerre destructrice.

La présence et les activités des «Casques bleus» sur le terrain, surtout après l'arrivée des premières unités d'infanterie de l'Uruguay, de l'Inde, du Zimbabwe et du Brésil, ont permis dans l'ensemble de maintenir la détente et d'observer dans la pratique les dispositions du Protocole de Lusaka. Néanmoins, le mandat des forces des Nations Unies ne pourra s'exercer pleinement que si celles-ci disposent des moyens appropriés nécessaires à cette fin et si leurs activités s'étendent à toutes les parties du territoire du pays prévues par les «Acordos de Paz» et dans l'esprit de l'accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de l'Angola.

À cette fin, le déploiement complet des troupes d'UNAVEM III, qui devrait s'achever ce mois-ci, contribuera à dissuader toute tentative de saper les Accords de paix, encore que nous sachions que la garantie de leur succès reposera en définitive sur la volonté politique, le désir réel de paix et la bonne foi des signataires.

En dépit des graves difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des Accords de Lusaka, le Gouvernement angolais estime que, tout bien considéré, les progrès à ce jour ont été positifs. Nous ne devons cependant pas ignorer

certains facteurs dangereux auxquels je me propose de faire allusion.

Sur le plan positif, nous notons la fin des opérations militaires offensives à grande échelle, le dégagement des troupes sur le terrain et l'amorce du déminage de certaines des routes principales. C'est ainsi qu'un climat de tranquillité relative règne dans plusieurs régions, permettant la libre circulation des personnes et des marchandises et le retour de nombreuses personnes déplacées dans leur lieu d'origine.

Dans le domaine politique, mon gouvernement a entamé avec les dirigeants de l'UNITA un dialogue direct qui s'est révélé être un moyen efficace d'accélérer la mise en oeuvre des divers aspects des promesses faites à Lusaka.

La récente rencontre entre S. E. le Président José Eduardo dos Santos et le chef de l'UNITA a eu pour principal résultat de dissiper la méfiance qui avait gêné le déroulement du processus. Mon gouvernement continuera à faire de son mieux pour tenir les engagements pris lors de cette rencontre.

En dépit des importants progrès qui ont été faits dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, comme en témoignent le rapport présenté au Conseil et les résultats de la visite que le Secrétaire général a effectuée récemment en Angola, certains facteurs dangereux persistants préoccupent gravement mon gouvernement.

La mise en oeuvre du Protocole de Lusaka est en retard de cinq mois sur le calendrier prévu. Cela est essentiellement dû au fait que jusqu'à présent il n'a pas été procédé au casernement des forces armées de l'UNITA, d'où le retard apporté à la formation définitive de l'armée nationale unique du pays.

Les activités militaires isolées çà et là, le minage, par l'UNITA, de zones déminées, l'enlèvement de personnes sans défense, sont autant de problèmes qui restent à l'ordre du jour de la Commission mixte.

Ces questions et d'autres qui font obstacle à la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka doivent être réglées de toute urgence, car cela éliminerait à coup sûr le risque d'affrontement militaire et de reprise de la guerre, dont les conséquences seraient absolument imprévisibles. Il convient de rappeler à cet égard que tant que les forces de l'UNITA ne seront pas désarmées et consignées dans leurs casernes et tant qu'on n'aura pas mené à bien la formation d'une armée unique, la mise en oeuvre des phases ultérieures du processus de paix, et notamment l'intégration de respon-

sables de l'UNITA dans le Gouvernement d'unité nationale, continuera d'être différée, sans parler du risque de voir se multiplier les violations du cessez-le-feu.

Soucieux d'accélérer la formation de l'armée nationale, nous avons accepté le principe de l'incorporation totale des forces de l'UNITA dans les forces armées angolaises, ce qui portera à 120 000 hommes l'effectif initial, après quoi il y aura démobilisation des forces excédentaires de façon plus appropriée, jusqu'à parvenir à un total de 90 000 hommes, comme prévu dans le Protocole de Lusaka. Il s'agit-là d'une tâche gigantesque qui vise à la fois à combler le retard du processus et à empêcher la création d'armées irrégulières et les actes de banditisme que pourrait provoquer la démobilisation précipitée ne garantissant pas la pleine réinsertion sociale des troupes en excédent. Pour que ce vaste objectif puisse être atteint, il faut absolument que la communauté internationale fournisse l'aide multiforme voulue puisque l'Angola se trouve actuellement dans une situation économique et financière qui empêche mon gouvernement d'assumer seul les dépenses correspondantes.

Mon gouvernement est également préoccupé par le spectre psychologique du climat de tension qui persiste dans certaines régions à la suite d'incidents militaires comme des attaques, des opérations de sabotage, la pose de mines et la propagande hostile de l'UNITA qui se poursuit.

Nous nous efforçons toujours de mettre immédiatement fin à ces actes qui, si pour l'instant ils ne mettent pas en péril le processus de paix, n'en représentent pas moins des menaces qu'il serait préférable d'éviter totalement. La lenteur avec laquelle les prisonniers de guerre sont libérés est un autre sujet de grave préoccupation. Dès que le processus a commencé, le Gouvernement a libéré plus de 200 prisonniers alors que l'UNITA n'en a libéré que sept. Dans de telles conditions, nous avons été contraints de suspendre le processus jusqu'à ce que l'UNITA change d'attitude. À cet égard, le Comité international de la Croix-Rouge peut jouer un rôle essentiel en aidant à tirer la situation au clair et à sortir de l'impasse.

Au début du nouveau mandat d'UNAVEM III, il convient de s'attacher tout particulièrement à éliminer les causes des retards dans la mise en oeuvre des Accords de paix. Il ne faut pas permettre que se reproduisent les retards prémédités destinés à tourner les obligations imposées par le Protocole, car il en résulterait une violation de la lettre et de l'esprit de celui-ci.

Pour donner forme à la nouvelle réalité créée par les perspectives de paix et cimenter la réconciliation nationale,

le Parlement angolais a récemment autorisé la révision de la Constitution angolaise de manière à ce que le chef de l'UNITA puisse occuper l'un des deux postes de vice-président qui feront partie du système politique angolais. Par l'adoption de cette mesure, on a essayé d'adapter la configuration de l'ordre politique actuel à l'évolution du processus politique en Angola, en ce qui concerne des questions relevant de l'organisation du pouvoir politique, tout en définissant les caractéristiques de ces changements.

Ainsi, l'ordre politique actuel en Angola confiera-t-il ses pouvoirs aux organes et institutions suivants : le Président de la République, qui est en même temps le chef de l'exécutif; deux Vice-Présidents de la République, qui assumeront les pouvoirs, les devoirs et les responsabilités qui leur seront confiés; l'Assemblée nationale; le Gouvernement; le Premier Ministre, qui aide le Président de la République à gérer l'exécutif et qui est politiquement responsable des actes du Gouvernement vis-à-vis du Parlement en vertu d'une délégation permanente de pouvoirs émanant du Président de la République; les tribunaux; et le poste de Ministre de la Justice de la République. Tels seront donc les organes constitutionnels, et je tenais à les mentionner.

Dans le contexte de ces mesures constitutionnelles, le Parlement a également décidé de mener à bien le processus des élections présidentielles en stipulant que le candidat qui a reçu le plus grand nombre de voix lors de l'élection présidentielle des 29 et 30 septembre 1992 a été élu et que les fonctions de vice-président de la République doivent revenir aux parties politiques qui ont reçu plus de 30 % des voix lors des élections législatives des 29 et 30 septembre 1992. C'est ainsi que le MPLA, qui a reçu le plus grand nombre de voix, désignera parmi ses dirigeants un Vice-Président, qui aura entre autres responsabilités celle de remplacer le Président de la République pendant ses absences ou des empêchements temporaires, alors que l'autre Vice-Président doit être désigné par l'UNITA, parti qui a reçu le deuxième plus grand nombre de voix.

Je ne saurais manquer de souligner la grande importance et la vaste portée de cette mesure, qui n'est que la dernière en date de toute une série de mesures d'ores et déjà prises, comme l'amnistie pour les crimes commis pendant la crise qui a suivi les élections. Il me suffira de dire que c'est le résultat d'une initiative législative du parti de la majorité — le MPLA — et de son Président, José Eduardo dos Santos. Ce geste, qui témoigne d'une grande ouverture et d'une grande tolérance politiques et qui procède d'un esprit d'acceptation et de magnanimité, a

permis au Parlement de venir à bout d'une question qui avait paru insurmontable.

Ainsi ont été créées les conditions politiques et psychologiques qui permettront à tous les Angolais d'évoluer vers la paix, la démocratie et un développement à aspects multiples.

Le règlement du conflit angolais contribuera sensiblement à la stabilité et à la sécurité en Afrique australe, ainsi qu'à la mise en valeur du vaste potentiel économique de la région et à sa plus grande intégration. De plus, il permettra aux ressources actuellement consacrées à l'assistance humanitaire d'être réaffectées au développement ou à d'autres régions du monde qui en ont un besoin pressant.

La région australe de notre continent a été dotée d'abondantes ressources humaines et naturelles dont bénéficieront ses populations et le monde dans son ensemble une fois qu'elles auront été pleinement exploitées aux fins du développement.

Pour finir, je voudrais, au nom du peuple et du Gouvernement angolais, exprimer notre profonde reconnaissance aux Gouvernements de l'Argentine et de l'Algérie

pour le service courageux et indéfectible de leurs soldats héroïques, dont certains ont sacrifié leur vie à la cause de la paix en accomplissant leur noble mission en Angola.

Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance au Gouvernement du Royaume-Uni pour le travail de son contingent militaire, qui achèvera bientôt sa mission en Angola. Aux Gouvernements des pays qui ont fourni des forces d'infanterie, ainsi qu'à ceux qui ont intégré les observateurs militaires et l'élément civil d'UNAVEM III, nous redisons notre profonde reconnaissance.

Je ne saurais manquer non plus de dire notre reconnaissance à tous les gouvernements, aux organismes du système des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales qui, animés d'un vif sentiment de solidarité humaine, ont prêté une aide humanitaire au peuple angolais.

Enfin, je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué à rédiger la résolution qui vient d'être adoptée.

(L'orateur poursuit en anglais)

Je voudrais, au nom du Gouvernement angolais, remercier tous ceux qui ont pris la parole à cette réunion du Conseil de sécurité. La question de l'Angola a été examinée de façon détaillée. La résolution qui a été adoptée et par laquelle le mandat de l'UNAVEM est prorogé de six mois constitue réellement un geste de confiance à l'égard du peuple de l'Angola.

Le Président *(interprétation de l'anglais)* : Je remercie le représentant de l'Angola des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'étape actuelle de son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 12 h 35.